

Le Directeur général

Nantes, le 5 mai 2022

Affaire suivie par :

Laëticia BAR

Adjointe à la directrice des ressources humaines

Responsable régionale de formation

Direction des Ressources Humaines

Tél : 02.40.37.13.20

Mél : laëticia.bar@crous-nantes.fr

DÉCISION 2022-87 du 5 mai 2022

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherches et de formation d'emploi, Bap G – Opérateur / Opératrice logistique, organisé par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

DÉCIDE

Article 1 :

La commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherches et de formation, Bap G – Opérateur / Opératrice logistique, organisé par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, est composée comme suit :

Présidente :

Madame Marie-Aude DOUCET, attachée de l'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes.

Membres :

- Monsieur Yannick THIBAUT, Directeur adjoint du pôle hébergement Le Mans, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes
- Madame Sophie LECOQ, Directrice du pôle hébergement Nantes Centre, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes

Article 2 :

Monsieur Hervé AMIARD, Directeur Général du Crous de Nantes Pays de La Loire, est chargé de l'exécution de la présente décision.